



Séance du 06 juillet 2020

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt et le six du mois de juillet, à vingt heures, en application des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Voglans.

**Etaient présents les Conseillers Municipaux** : MERCIER Yves ; BERNOU Malika ; BURDET Eric ; CAVALLO Sandrine ; CHERPIN Anne ; CONVERT Jacques ; CROSET Mathieu ; DEVEZE Ophélie ; GARON-GUINAUD Sylvain ; GOUJON Alain ; NOIRAY Jean ; PALUMBO Floriane ; POULILLIAN J.Claude ; PULLI Nadia ; SICOLI Carmela ; TETAZ Isabelle ; THERME Sébastien.

**Absents** : BERNON Martine ; POTHIER Cédric.

**Procurations** : Martine BERNON a donné pouvoir à Malika BERNOU

**Secrétaire de séance** : Sandrine CAVALLO

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 30 juin 2020

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 30 juin 2020

\* \* \* \* \*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal. Tous les conseillers municipaux étaient présents

Pour : 18 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0



Séance du 06 juillet 2020

**N°01 – GRAND LAC – Mise à disposition des services de Grand Lac pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau de la DECI**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, conformément aux articles L 2212-2, L 2213-32, L2225-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT, les communes sont compétentes en matière de Défense Extérieurs Contre l'Incendie (DECI).

Cette compétence a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des Services d'Incendie et de Secours, par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin, dénommés Points d'Eau Incendie (P.E.I.).

Les articles du CGCT prévoient notamment : la création de la police administrative spéciale de la DECI, placée sous l'autorité du maire, la création d'un service public de DECI, distinct du service de l'eau et du service Départemental d'Incendie de Secours.

Dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion des PEI et afin de fiabiliser et maîtriser les interventions sur le réseau d'eau potable, Grand Lac propose une assistance à la gestion et à l'exploitation des PEI pour le compte de ses communes membres.

Monsieur le maire précise les termes de la convention cadre annexée à la présente délibération, ayant pour objet de définir l'ensemble des prestations effectuées par Grand Lac, les conditions d'intervention ainsi que les modalités financières de leur réalisation.

A titre d'information les prestations d'assistance seront facturées à la commune de manière annuelle en application du montant forfaitaire adopté en Conseil communautaire.

Ce montant comprend les prestations définies à l'article 3 de la convention, hors travaux de maintenance et de renouvellement.

Pour l'année 2020, ce tarif est voté à 21 € par P.E.I. Ce tarif a été établi sur la base d'une périodicité de contrôle de P.E.I. de 5 ans.

Le nombre de P.E.I. sur la commune de Voglans est de 60 soit un montant total sur 5 ans de 1260 € et un coût annuel de 252 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve le présent rapport,
- Approuve la convention de mise à disposition à conclure avec Grand Lac,
- Autorise Monsieur le maire à signer ladite convention précitée et tous les actes nécessaires à leur exécution.

**N°02 – BUDGET PRINCIPAL – Vote du budget primitif 2020**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 29 juin 2020 comme suit :



Séance du 06 juillet 2020

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	2 271 002.00	2 271 002.00
<b>Section d'investissement</b>	3 444 908.20	3 444 908.20
<b>TOTAL</b>	<b>5 715 910.20</b>	<b>5 715 910.20</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 29 juin 2020  
Vu le projet de budget primitif 2020,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	2 271 002.00	2 271 002.00
<b>Section d'investissement</b>	3 444 908.20	3 444 908.20
<b>TOTAL</b>	<b>5 715 910.20</b>	<b>5 715 910.20</b>

**N°03 – BUDGET PRINCIPAL – Admissions en non-valeur**

Sur proposition de Madame la responsable de la Trésorerie de La Motte Servolex par courriers explicatifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Article 1** : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes ci-dessous :

Bordereau ANV N° 4096910232 d'un montant total de 2 299.24 € détaillé comme suit :

- Exercice 2014, 4 pièces, montant : 337.67 €
- Exercice 2015, 2 pièces, montant : 17.21 €
- Exercice 2016, 3 pièces, montant : 102.98 €
- Exercice 2017, 2 pièces, montant : 780.68 €
- Exercice 2018, 2 pièces, montant : 1 060.70 €



Séance du 06 juillet 2020

**Article 2** : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 299.24 euros et sera porté sur le compte 6541.

**N°4 – Marché de travaux – Modernisation, rénovation, remise aux normes et économie d'énergie de l'éclairage public – AVENANT N°1**

Monsieur le maire rappelle le marché de travaux de modernisation, de rénovation, de remise aux normes, et d'économie d'énergie de l'éclairage public de la commune de Voglans.

Le titulaire du marché est l'entreprise BRONNAZ CITEOS à Barberaz pour un montant de travaux pour la tranche ferme de 388 450.00 € ht soit 466 140.00 € ttc.

A ce jour, il est fait état de prestations complémentaires non prévues au marché initial :

- 1) réalisation d'une étude d'exécution dédiée à un aménagement de voirie,
- 2) fourniture et déroulage de câble type U100R2V sous fourreau existant,
- 3) fourniture et pose de candélabre de 8 m avec luminaire STELIUM 68W RAL de la commune
- 4) fourniture et pose de candélabre de 6m avec luminaire STELIUM 48W RAL de la commune
- 5) fourniture et mise en œuvre d'une mise à la terre ponctuelle de candélabre lors de leur levage
- 6) fourniture et pose d'un projecteur KERIS 4BLS12 95W
- 7) fourniture et pose d'un coffret étanche IP66 équipé pour un départ éclairage public isolé sans comptage y compris déconnexion et dépose de l'existant et raccordement au réseau des équipements mis en place.

L'incidence financière sur le marché est de :

Montant ht .....38 110€

Montant ttc .....45 732€ ttc

soit 10% d'écart introduit par cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- AUTORISE la réalisation de ces prestations complémentaires,
- ACCEPTE cet avenant n° 1 qui fixe le montant du marché de travaux de la tranche ferme à 426 560.00 € ht soit 511 872.00 € ttc.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant.



Séance du 06 juillet 2020

**N°5 – Création d'un poste d'Attaché territorial**

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Attaché territorial, à temps complet avec effet au 7 septembre 2020.

La création de ce poste, est nécessaire suite à la demande de l'agent titulaire du poste de Secrétaire de Mairie de faire valoir ses droits à la retraite et donc de le remplacer et de prévoir un temps de tuilage,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**QUESTIONS DIVERSES**

NEANT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus. Ont signé au registre, comprenant les délibérations N°01 à N°5, les membres présents.



Séance du 06 juillet 2020

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	MAIRE	
BERNON Martine	1 <sup>ère</sup> Adjointe	ABSENTE - Pouvoir A- MALIKA BERNOU
CONVERT Jacques	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
BURDET Eric	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
BERNOU Malika	5 <sup>ème</sup> Adjoint	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	ABSENT -
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	
PULLI Nadia	Conseillère municipale	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	
THERME Sébastien	Conseiller municipal	